

**ASSEMBLEE GENERALE
MISSION LOCALE DU MEDOC
07 avril 2016 - 17 heures
GAILLAN EN MEDOC**

Le Président, Jean Jacques CORSAN ouvre la séance et remercie de leur présence l'ensemble des participants. Il se déclare très heureux d'être accueilli par la commune de Gaillan en Médoc et donne la parole à son maire, Monsieur Jean Brice HENRY afin d'ouvrir la séance.

Monsieur HENRY précise qu'il est toujours heureux d'accueillir et d'aider les associations œuvrant sur notre territoire. La Mission Locale du Médoc sera toujours la bienvenue à Gaillan en Médoc. Il se félicite du partenariat et de la collaboration ainsi entretenus.

Le Président présente l'ordre du jour de l'Assemblée qui doit statuer sur le budget prévisionnel 2016 et aborder d'éventuelles questions diverses.

Il présente et donne la parole au Trésorier de l'Association, Monsieur Gérard GONZALEZ. Celui-ci prend la parole et présente le budget prévisionnel d'un montant global de 857 582.06 €.

Il donne lecture des produits.

La subvention ETAT pour le dispositif Garantie Jeunes a été reprise pour 50% car le solde est soumis à résultat et par voie de conséquence aléatoire. Toutefois, la reprise des fonds dédiés 2015 pour cette action équilibre les charges.

Nous n'avons pas encore les objectifs liés au dispositif Emplois Avenir pour 2016, la subvention a donc été reprise à l'identique de 2015.

Les différents autres financements d'activités, notamment l'Espace Partenarial Médoc, financé par la Région Aquitaine, la gestion administrative du RSA financé par le Département Gironde sont reconduits.

Les charges sont également détaillées et ont été évaluées en fonction du compte de résultat 2015.

Le trésorier finalise la présentation du budget.

Aucune question n'étant soulevée, le budget prévisionnel 2016 est mis au vote par le Président.

Sans objection, le budget est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean Jacques CORSAN informe l'Assemblée de l'absence de la directrice de l'Association, Madame Françoise DOUARIN pour cause de maladie et lui souhaite un prompt rétablissement.

Les échanges portent en premier lieu sur le dispositif Garantie Jeunes. Le Président rappelle qu'il s'agit d'un dispositif à destination d'un public 18 à 25 ans, ni scolarisé, ni en formation, ni en emploi. En appui d'un accompagnement de 12 mois (collectif puis personnalisé et individuel), maillé de périodes d'immersion en entreprise.

Il évoque également le travail du Service Emploi qui a su développer son activité et obtenir de très bons résultats notamment au travers des Emplois Avenir.

Grâce au soutien de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, la Mission Locale du Médoc dispose d'un EMA (Espace Métiers Aquitaine). Il remercie également la Communauté de Communes Cœur Médoc et son Président Monsieur Jean Brice HENRY qui met à disposition ses locaux à Lesparre Médoc. Permanence sur 3 jours par semaine afin d'offrir un premier accueil/première information sur les métiers, la formation et l'emploi et mettre en œuvre des actions et des animations sur les métiers, la formation et l'orientation tout au long de la vie.

Afin d'améliorer la communication et soutenir l'action de la Mission Locale, Monsieur CORSAN demande aux élus de rappeler à leurs services municipaux notamment ceux en lien direct avec le public de communiquer les coordonnées de l'association.

Aucune question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Président clôt la séance en renouvelant ses remerciements à l'Assemblée.
Monsieur Jean Brice HENRY convie l'assemblée au pot de l'amitié afin de poursuivre les échanges.
La séance est close à 18 heures.